



La Régionale Sportive

Procès-verbal n°1

Mercredi 6 février 2019 à 17h30

Siège de la LRF - MRS Champ Fleuri

Président : Moriscot Rosaire

Membres Présents : Haillot Jean René – Gerbandier Jean Marc – Guichard Thierry – Antoine Jean Paul – Banor Marie Claude.

Membres Absents : Ditnan Jean Claude – Abdul Munaf Irshad – Barret Jean-Michel

Administratif : Aboudou Saïd

Début de Séance : 17h30

Ordre du Jour :

Le président procède à la mise en place de la commission, de l'affectation des différentes tâches aux principaux collaborateurs et annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir : Présentation de la Commission, Attribution des tâches, Etude des Courriers, etc....

Il présente les nouveaux membres Mrs GERBANDIER Jean-Marc, GUICHARD Thierry, ANTOINE Jean-Paul et leur souhaite la bienvenue pour cette saison au sein de la Régionale Sportive.

I. PRESENTATION DE LA COMMISSION

Les différentes actions de la Régionale Sportive :

- Organisation des Compétitions
- Etude des courriers (transmission aux diverses commissions)
- Validation des résultats
- Validation des classements

II. ATTRIBUTION DES TÂCHES

- Etude et Suivi des Courriers : Mr Haillot Jean René
- Suivi des Rapports des Délégués et Désignation : Mr Moriscot et Mme Banor Marie Claude
- Homologation des Résultats et Classements : Mrs Abdul Munaf Irshad et Gerbandier Jean Marc
- Statistiques Affluence Spectateurs et Tirage au sort des Coupes : Mr Guichard Thierry
- Sécurité : Mrs Antoine Jean Paul et Baret Antoine
- Procès-Verbal : Mr Aboudou Saïd et Mme Banor Marie Claude

III. PRESENTATION DU CALENDRIER GENERAL

- Présentation du calendrier général seniors de la saison 2019.

IV. TROPHEE OLA ENERGY ARAYAPIN

La manifestation sportive se déroulera le 10 mars 2019 au stade Michel Volnay.

Tarif unique : 6 euros.

A 15h45 : ST DENIS FC / AS EXCELSIOR

A 17H45 : JS ST PIERROISE / SS JEANNE D'ARC

Mise en place de l'organisation :

- Convocation aux clubs
- Réservation du stade
- Déroulé des matchs
- Signature de la Convention
- Accréditations et Invitations

V. COURRIERS

***Courrier de Mr MOHAMAD Saïd** nous demandant autorisation pour l'organisation de deux matchs galas lors de leur manifestation Sportive et Culturelle du 17 Février 2019,

Considérant la programmation des rencontres opposant les équipes féminines AS ST LOUISIENNE, OC DES AVIRONS, et d'une sélection féminines du Quartier du Gol,

Constatant que l'organisateur de ces rencontres féminines Adultes du 17 Février 2019 est placée sous l'égide de l'association « Enfants de Mayotte », présidée par Mr MOHAMAD Saïd,

Attendu que cette association est non affiliée à la Fédération Française de Football, Vu l'article 176 des Règlements Généraux de la FFF,

« les matchs et tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF. Aucune demande émanant directement d'une association non affiliée à la FFF ne peut être sollicitée. »

De par ces éléments,

La Régionale Sportive décide :

***de rejeter la demande de matchs de Gala pour la manifestation sportive et culturelle du 17 février 2019,**

***de transmettre pour information aux clubs concernés, à la Commission Régionale d'Arbitrage, au Bureau LRF.**

***Courrier du club JS MONTAGNARDE** en date du 03 Février 2019, nous demandant autorisation pour l'évolution de son équipe Première dans la zone Ouest en championnat Seniors Départementale 1,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite demande,**

***de transmettre pour instruction au Bureau LRF.**

***Courrier du club FC 17^{ème} Km** en date du 03 Février 2019, nous précisant l'engagement d'une section vétérans des + 36 ans pour la saison 2019,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite demande,**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions lrf.**

***Courrier du club Ravine Blanche Fc** en date du 28 janvier 2019, nous précisant l'engagement d'une section U17 et d'une section vétérans pour la saison 2019, et demandant le retour de leur équipe Senior dans le championnat Départemental de la Poule F,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite demande,**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions lrf.**

***Courrier du club As Capricorne** en date du 24 janvier 2019, souhaitant accueillir leurs rencontres en championnat Seniors sur le stade Michel Volnay pour la saison 2019,

Considérant l'attribution du stade Joffre Labenne sur la fiche d'engagement du club AS CAPRICORNE pour la saison 2019, notifié par la Direction des Sports de St-Pierre,

Constatant l'absence de notification d'attribution du stade Michel Volnay par la Civis pour le club AS CAPRICORNE,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite demande,**

***de confirmer le stade Joffre Labenne pour la réception des rencontres Seniors**

***de transmettre pour instruction au Département Compétitions lrf.**

***Courrier du club St Pauloise Fc** en date du 24 janvier 2019, demandant la programmation des rencontres Seniors de la Régionale 1 en nocturne sur le stade Paul Julius Bénard pour la saison 2019,

Constatant l'absence de rapport d'éclairément du stade Paul Julius Bénard pour la programmation des rencontres en nocturne,

Vu le communiqué du Bureau LRF de la saison dernière, notifiant la programmation des rencontres en championnat Seniors Régionale 1 pour le dimanche en diurne,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite demande,**

***de transmettre la dite demande au Bureau LRF pour la programmation des rencontres pour le dimanche en diurne.**

VI. DIRECTION DES SPORTS

***Courriel de la Direction des Sports de Trois Bassins** nous informant de l'indisponibilité du stade Serge Saint-Alme du Jeudi 28 mars 2019 au lundi 01 avril 2019 pour cause d'exposition canine,

Considérant la programmation de la rencontre en championnat Seniors de la Régionale 1 « TROIS BASSINS FC / US STE MARIENNE » initialement prévue pour le dimanche 31 Mars 2019 à 15h30 sur le stade Serge Saint-Alme,

Vu l'article 4 des Règlements Généraux de la LRF indiquant que chaque club doit faire connaître le stade Principal / Terrain annexe ou de repli dans la commune de son siège social ou commune limitrophe,

La Régionale Sportive décide :

***de demander le terrain de remplacement / ou de repli conforme à la R1 pour la programmation de la dite rencontre,**

***de transférer au Service Compétitions de la LRF pour instruction aux clubs concernés.**

***Courriel de la Mairie de Sainte-Rose** nous informant de l'avis temporaire d'utilisation du stade Thérésien Cadet pour le club RC STE ROSE pour le challenge vétérans des + 42 ans, dans l'attente de l'achèvement des travaux du plateau synthétique du Centre ville,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite information,**

***de transférer le dit document à la CRTIS pour suite à donner.**

***Arrêté du Maire DG-N° 77 / 2019** nous informant de la prolongation de la fermeture provisoire du stade de la Cressonnière, à tous les usagers, c'est-à-dire aux particuliers, aux associations, aux établissements scolaires jusqu'au 31 juillet 2019 inclus,

La Régionale Sportive décide :

***de prendre bonne note de la dite information,**

***de transférer le dit document à la CRTIS pour suite à donner.**

VII. MATCHS AMICAUX / MATCHS DE PREPARATION

***Courriel de l'AS EXCELSIOR**

AS EXCELSIOR / AF ST LOUIS le Samedi 23 Février à 19h Stade R.Babet

AS EXCELSIOR / AS CAPRICORNE le Mercredi 27 Février à 19h Stade R.Babet

***Courriel de l'ASC CORBEIL**

ASC CORBEIL / US BELL CANOTS le Mercredi 27 Février à 19h Stade Corbeil

***Courriel de l'AJ PETITE ILE**

AJ PETITE ILE / AS EXCELSIOR le Vendredi 15 Février à 19h Stade Petite Ile

AJ PETITE ILE / AD VINCENDO le Mardi 19 Février à 19h Stade Petite Ile

AJ PETITE ILE / AS ETOILE DU SUD le Vendredi 22 Février à 19h Stade Petite Ile

AJ PETITE ILE / ETANG SALE le Mardi 26 Février à 19h Stade Petite Ile

AJ PETITE ILE / FC L.PARADIS le Samedi 2 mars à 16h Stade Petite Ile

La Régionale Sportive décide :

***de valider les différentes rencontres Seniors demandées par les clubs,**

***de transmettre à la Commission Régionale d'Arbitrage pour affectation des arbitres.**

Fin de Séance à 19h.

Le Président de la Régionale Sportive

Mr Rosaire MORISCOT

